

	<i>Montants approuvés dans la résolution 35/226 B</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<i>Chapitres des recettes</i>			
TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel			
1 ^{er} . Recettes provenant des contributions du personnel	193 897 500	216 400	194 113 900
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>193 897 500</u>	<u>216 400</u>	<u>194 113 900</u>
TITRE II. — Autres recettes			
2. Recettes générales	29 073 400	2 578 400	31 651 800
3. Activités productrices de recettes	15 362 200	5 686 100	21 048 300
TOTAL, TITRE II	<u>44 435 600</u>	<u>8 264 500</u>	<u>52 700 100</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>238 333 100</u>	<u>8 480 900</u>	<u>246 814 000</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux restaurants et services annexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

*105^e séance plénière
18 décembre 1981*

36/235. Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983

L'Assemblée générale

I

ACTIVITÉS DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE

1. *Prend acte* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les activités du Service de gestion administrative⁵⁹;

2. *Approuve* les observations et recommandations qui y figurent;

II

PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation du programme de formation linguistique de l'Organisation des Nations Unies⁶⁰, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶¹,

1. *Approuve* les recommandations formulées par le Secrétaire général aux alinéas a à c du paragraphe 46 de son rapport;

⁵⁹ *Ibid.*, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.3.

⁶⁰ A/C.5/36/2.

⁶¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.2.

2. *Fait sienne* l'observation figurant au paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. *Prie* le Secrétaire général d'effectuer une étude concernant la possibilité de limiter le nombre des langues officielles pouvant être étudiées gratuitement et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-huitième session;

III

EMPLOI D'EXPERTS ET DE CONSULTANTS AU CENTRE DES NATIONS UNIES SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Prie le Secrétaire général de présenter à l'avenir, pour examen dans le contexte du budget-programme du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, des informations complètes sur les experts et consultants employés par le Centre et dont les services sont financés tant par des crédits du budget ordinaire que par des fonds extra-budgétaires;

IV

MESURES DE SÉCURITÉ INTERORGANISATIONS

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général concernant des mesures de sécurité interorganisations⁶², ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶³,

⁶² A/C.5/36/24.

⁶³ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.6.

1. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximal de 300 000 dollars par exercice biennal, à inscrire au chapitre 28D du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies, en vertu des dispositions de la résolution de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, et à demander ensuite aux autres organisations de rembourser leur part des dépenses selon la formule convenue de partage des frais, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général;

2. *Autorise en outre* le Secrétaire général, au cas où il faudrait engager des dépenses d'un montant supérieur à 300 000 dollars pour un exercice biennal quelconque, à contracter ces engagements avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale de toutes les dépenses de sécurité de ce type et des remboursements connexes dans ses rapports sur l'exécution du budget-programme;

V

VOYAGES EN PREMIÈRE CLASSE
À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les voyages en première classe à l'Organisation des Nations Unies⁶⁴;

VI

PROGRAMME DE FORMATION DE TRADUCTEURS-
RÉDACTEURS DE COMPTES RENDUS ANALYTIQUES
DE LANGUES ANGLAISE ET FRANÇAISE À LA COM-
MISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁶⁵,

Décide que le quatrième programme de formation de traducteurs-rédacteurs de comptes rendus analytiques de langues anglaise et française à la Commission économique pour l'Afrique doit être poursuivi et financé par imputation sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1982-1983;

VII

CENTRE INTERNATIONAL DE CALCUL

Approuve les prévisions de dépenses du Centre international de calcul pour l'année 1982⁶⁶;

VIII

CLASSEMENT DES EMPLOIS ET ORGANISATION DES
CARRIÈRES DU PERSONNEL DES SERVICES LINGUIS-
TIQUES

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur le classement des emplois et l'organisation des carrières du personnel des services linguistiques⁶⁷;

⁶⁴ A/C.5/36/16.

⁶⁵ A/C.5/36/17 et Corr.1.

⁶⁶ Voir A/C.5/36/44, sect. 1.

⁶⁷ A/C.5/36/4.

IX

LOCAUX DES NATIONS UNIES À NAIROBI

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les locaux des Nations Unies à Nairobi⁶⁸, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶⁹,

1. *Approuve* le projet modifié des travaux de construction à faire à Nairobi;

2. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dès que possible, des résultats de l'appel à soumissions et de faire des recommandations sur la base de ces résultats;

3. *Autorise* le Secrétaire général à contracter des engagements, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, en sus du montant des crédits ouverts, sous réserve que le coût total du projet en dollars des Etats-Unis ne dépasse pas le montant en dollars qui équivalait à 254 944 000 shillings kényens lorsque l'Assemblée générale a fixé ce plafond pour le coût du projet, étant entendu qu'il sera rendu compte des engagements éventuels en question dans le rapport sur l'exécution du budget-programme qui sera présenté à l'Assemblée lors de sa trente-septième session;

X

SERVICES COMMUNS AU CENTRE
DES NATIONS UNIES À NAIROBI

Prend acte du rapport du Secrétaire général concernant les services communs au Centre des Nations Unies à Nairobi⁷⁰, ainsi que des commentaires et observations formulés à ce sujet dans le rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires⁷¹;

XI

APPLICATION DU NOUVEAU BARÈME DES TRAITE-
MENTS DES AGENTS DES SERVICES GÉNÉRAUX EN
POSTE À GENÈVE

1. *Prie* le Secrétaire général de reconsidérer son intention d'accorder, avec effet au 1^{er} mars 1981, une augmentation de traitement de 3 p. 100 aux agents des services généraux en poste à Genève auxquels le barème d'avant 1978 avait été applicable, compte tenu des vues exprimées au cours du débat à la Cinquième Commission;

2. *Décide* de ne pas approuver les dépenses correspondantes pour 1981, 1982 et 1983;

XII

LOCAUX À USAGE DE BUREAUX AU SIÈGE

Prend acte du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les locaux à usage de bureaux au Siège⁷²;

⁶⁸ A/C.5/36/57.

⁶⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.14, par. 2 à 12.

⁷⁰ A/C.5/36/39.

⁷¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.14, par. 13 à 19.

⁷² A/C.5/36/63.

XIII

DÉPENSES ADMINISTRATIVES DU HAUT COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

Prie le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, d'achever l'étude conjointe du financement des dépenses administratives du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui a été entreprise en vue d'établir une base appropriée pour le financement de ces dépenses, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session;

XIV

CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA POPULATION EN 1984

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la convocation d'une conférence internationale sur la population en 1984⁷³, ainsi que du rapport oral correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷⁴;

XV

STATUT CONTRACTUEL DES PROFESSEURS
DE LANGUES AU SIÈGE

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le statut contractuel des professeurs de langues au Siège⁷⁵, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷⁶,

1. *Fait siennes* les recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

2. *Prie* la Commission de la fonction publique internationale et le Secrétaire général d'examiner la question et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session;

XVI

CRÉATION D'UNE GARDERIE D'ENFANTS AU SIÈGE

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la création d'une garderie d'enfants au Siège⁷⁷, ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷⁸;

2. *Fait siennes* les recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport;

⁷³ A/C.5/36/33/Add.1.

⁷⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Cinquième Commission, 76^e séance, par. 72.

⁷⁵ A/C.5/36/67.

⁷⁶ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.18.

⁷⁷ A/C.5/36/73.

⁷⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.19.

XVII

PARTICIPATION AU PROGRAMME DE FORMATION LINGUISTIQUE PAR LE PERSONNEL ACCRÉDITÉ DES MISSIONS PERMANENTES AU SIÈGE

Prenant acte de la note du Secrétariat⁷⁹, ainsi que du rapport oral correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸⁰,

1. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour permettre au personnel accrédité des missions permanentes de participer gratuitement au programme de formation linguistique au Siège, à compter du 1^{er} janvier 1982, dans les conditions que prévoit l'option *a* envisagée dans la note du Secrétariat;

2. *Prie également* le Secrétaire général d'apporter les ajustements voulus au chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme et de présenter un rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session, sur l'application de cette section de la présente résolution;

XVIII

INCIDENCES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION FIGURANT AUX PARAGRAPHES 477 À 514 DE SON RAPPORT SUR SA VINGT ET UNIÈME SESSION

Ayant examiné le rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa vingt et unième session⁸¹,

1. *Décide* de ne pas faire siennes les recommandations figurant aux paragraphes 479, 483, 489, *a*, et 509 du rapport du Comité du programme et de la coordination;

2. *Décide en outre*, en ce qui concerne la recommandation figurant à l'alinéa *d* du paragraphe 501 du rapport du Comité, de maintenir l'élément de programme 9.1 (Droit de l'environnement) du sous-programme 9 (Gestion de l'environnement, y compris le droit de l'environnement), à l'exception de deux réunions sur les fleuves internationaux, qui seront supprimées;

XIX

EMPLOIS D'EXPERTS ET DE CONSULTANTS
À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies⁸², ainsi que du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸³;

⁷⁹ A/C.5/36/109.

⁸⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Cinquième Commission, 79^e séance, par. 8.

⁸¹ *Ibid.*, trente-sixième session, Supplément n° 38 (A/36/38).

⁸² A/C.5/36/46.

⁸³ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.15.

2. *Prie* le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-septième session, un rapport mis à jour sur la question;

XX

FORMULATION, PRÉSENTATION, EXAMEN
ET APPROBATION DES BUDGETS-PROGRAMMES

Décide, en cas de reprise de sa trente-sixième session en 1982, d'autoriser la Cinquième Commission à se réunir pour poursuivre l'examen de la question de la formulation, de la présentation, de l'examen et de l'approbation des budgets-programmes.

105^e séance plénière
18 décembre 1981

36/236. Centre international de Vienne

L'Assemblée générale

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Centre international de Vienne⁸⁴, ainsi que des accords qui y sont mentionnés;

2. *Fait siennes* les observations et interprétations formulées par le Comité consultatif à propos desdits accords;

3. *Tient compte* des assurances données par le Secrétaire général au sujet des divers points soulevés par le Comité consultatif dans son rapport.

105^e séance plénière
18 décembre 1981

36/237. Création d'un Groupe des systèmes d'information au Département des affaires économiques et sociales internationales

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XIII de sa résolution 35/217 du 17 décembre 1980, par laquelle elle a décidé que les dépenses de personnel du Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information seraient imputées temporairement pour 1981 sur le budget ordinaire, et qu'un rapport d'évaluation du Système serait présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session,

Prenant acte du rapport du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information contenant une évaluation du Système d'information pour le développement du Groupe des systèmes d'information⁸⁵, ainsi que du rapport du Secrétaire général⁸⁶ et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸⁷, qui rendent compte des progrès réalisés par le Groupe depuis l'an dernier, en

particulier la section décrivant le rôle que peut jouer le Groupe dans le maintien de la compatibilité et l'échange d'informations sur le développement entre les commissions régionales,

Consciente des limitations de la base de données du Système d'information pour le développement, du nombre restreint de ses usagers et de la nécessité d'améliorer sa portée et les services qu'il permet de fournir,

Considérant que le Système d'information pour le développement, en permettant d'accéder aux rapports et aux études non publiés établis par les soins ou pour le compte du Département des affaires économiques et sociales internationales, du Département de la coopération technique pour le développement et d'autres éléments du Secrétariat, constituera un service nécessaire et précieux pour les gouvernements des Etats Membres et pour les autres utilisateurs du Système,

Considérant en outre que la disparition du Système d'information pour le développement risquerait d'être préjudiciable à la coopération internationale pour le développement,

1. *Prie* le Secrétaire général de maintenir le Groupe des systèmes d'information, en couvrant les dépenses du Groupe par prélèvement sur les crédits prévus au budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983 grâce à des économies et à des transferts de ressources;

2. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport au Comité du programme et de la coordination sur les possibilités du Groupe des systèmes d'information et sur les arrangements institutionnels appropriés qui lui permettraient de devenir un centre de coordination pour l'élargissement, la fusion et la distribution des bases de données des commissions régionales concernant le développement, et pour la tenue à jour du macrothesaurus;

3. *Prie en outre* le Secrétaire général de prendre des mesures pour améliorer la portée du Système d'information pour le développement et les services qu'il permet de fournir;

4. *Prie* le Bureau interorganisations pour les systèmes d'information de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session, sur le fonctionnement et l'utilité du Groupe des systèmes d'information, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

105^e séance plénière
18 décembre 1981

36/238. Rapport du Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 35/211 du 17 décembre 1980, par laquelle elle a créé le Comité d'experts gouvernementaux chargé d'évaluer la structure actuelle du Secrétariat dans les domaines de l'administration, des finances et du personnel,

⁸⁴ *Ibid.*, document A/36/7/Add.1.

⁸⁵ A/C.5/36/7.

⁸⁶ A/C.5/36/6.

⁸⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 7A (A/36/7/Add.1 à 21), document A/36/7/Add.7.